

APPEL A PROJETS 2022

« À vos marques, prêts,
communiquez ! »

Cahier des charges

SOMMAIRE

1.	CADRE DE L'APPEL À PROJETS	3
	CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
	OBJECTIFS	3
2.	CHAMPS DE L'APPEL À PROJETS	4
	BÉNÉFICIAIRES	4
	CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS PRÉSENTÉS	4
	CARACTÉRISTIQUES DES OUTILS NUMÉRIQUES CONCERNÉS PAR LE PROJET	4
	CARACTÉRISTIQUES DES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET	5
3.	COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?	5
	CALENDRIER	5
	DIFFUSION DE L'APPEL À PROJETS.....	5
	DÉPÔT DE LA CANDIDATURE.....	5
4.	CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
5.	SÉLECTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES	6
6.	MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	6
	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	6
	DISPOSITIONS FINANCIÈRES	6
7.	CONTACTS.....	6

1. CADRE DE L'APPEL À PROJETS

CONTEXTE ET ENJEUX

Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité du Schéma Départemental du Numérique Éducatif mis en œuvre depuis septembre 2017. Aujourd'hui, les équipements informatiques usuels sont présents dans les vingt-deux collèges cantaliens et à tous les niveaux des établissements, que ce soient pour les missions administratives comme celles d'enseignement.

L'ambition de ce nouvel appel à projets orienté Éducation aux Médias et à l'Information est d'accompagner la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants mettant **le numérique au service et au cœur des apprentissages** des collégiens cantaliens.

Dans un environnement toujours plus saturé d'images et d'informations, où les écrans sont omniprésents, chacun peut désormais être utilisateur et producteur d'images et de contenus médiatiques. Soutenir la communauté pédagogique dans le développement des connaissances et compétences des collégiens pour leur permettre d'utiliser les médias de manière critique et créative apparaît être un enjeu majeur.

OBJECTIFS

Le Département sera aux côtés des équipes pédagogiques pour accompagner les projets qui permettront aux élèves **d'apprendre et d'utiliser le numérique orienté Éducation aux Médias et à l'Information**. Au travers d'ateliers permettant de manipuler des outils numériques (hardware ou software), le projet présenté devra répondre aux enjeux d'intégration du numérique dans les apprentissages des élèves en leur offrant l'opportunité de mener un projet avec leurs enseignants.

En parallèle, acquérir les bases permettant de **développer la capacité d'analyse, l'esprit critique et l'autonomie à l'égard des images, des médias et de l'information**, permettra à nos jeunes de prendre des décisions conscientes et éclairées tant dans la vie quotidienne que dans leur future vie professionnelle.

Par ailleurs, au travers de cet appel à projets, il s'agit d'accompagner **des projets artistiques** dans les champs de la radio, du cinéma et/ou de l'audiovisuel en donnant l'opportunité aux collèges de développer une pratique artistique et de faire découvrir de nouveaux métiers.

Les projets présentés seront **ouverts à l'environnement territorial** direct du lieu d'implantation des collèges. En outre, les projets pourront présenter des **partenariats ou des collaborations** entre la communauté éducative du collège et des professionnels et/ou des associations du domaine investi.

Les projets soumis devront répondre à une réflexion sur les stratégies d'enseignement et d'apprentissage conduites par les équipes pédagogiques des collèges sous la responsabilité de leurs Principaux.

2. CHAMPS DE L'APPEL À PROJETS

BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble de la communauté pédagogique des 22 collèges publics cantaliens et en faveur des élèves des classes allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS PRÉSENTÉS

Chaque collège ne pourra présenter **qu'un dossier** de candidature.

- **La désignation d'un référent au projet au sein du collège**

Pour faciliter les échanges, chaque collège désignera un enseignant référent. Les courriels académiques seront utilisés pour les échanges. Le Principal et le Gestionnaire seront en copie des échanges.

- **Les projets seront constitués autour de l'une des thématiques ci-dessous.** Une participation concrète des collégiens à une production collective présentant une approche médiatique et artistique est attendue.
 - WebRadio,
 - WebTV,
 - Journal scolaire ou magazine.

(Par exemple, simulations de JT, courts-métrages, reportages, émissions radio, revue en ligne ou à imprimer, ...)

Une collaboration avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias de l'Information, la Direction Régionale Académique au Numérique Educatif (DRANE) de l'académie de Clermont-Ferrand ou encore le réseau CANOPE du Cantal devra être recherchée.

Par ailleurs, les projets devront intégrer une démarche de **valorisation du projet** au sein et hors les murs de l'établissement (projections, publications papier ou numérique, vidéos, représentation...).

CARACTÉRISTIQUES DES OUTILS NUMÉRIQUES CONCERNÉS PAR LE PROJET

Les projets soumis devront présenter les technologies sur lesquelles ils s'appuient.

Un descriptif complet sera fourni ainsi qu'un chiffrage appuyé par des devis.

Exemples de matériels : casques, micros, micros-cravates, amplis, table de mixage, webcams, tablettes,

Exemples de logiciels : création de playlists ou de podcasts, cartoucheurs, ressources type Madmagz, ...

Les équipements numériques acquis pour le projet seront exclus de la maintenance départementale. S'agissant de l'équipement « tablette », la Direction des Systèmes d'Information sera obligatoirement consultée.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR LE PROJET

Les porteurs, selon les besoins sur le projet déposé, peuvent organiser **une ou plusieurs collaborations avec un tiers extérieur à l'établissement, qu'il soit issu des secteurs public, privé, associatif ou tertiaire...** Il en va de même des partenariats. Chaque collaboration et/ou partenariat apparaîtra clairement au dossier de candidature présenté. Les dépenses inhérentes devront figurer au budget.

La notion de partenariat implique la rencontre de deux projets et suppose un échange gagnant- gagnant. La collaboration renvoie à l'idée d'aide, d'appui, de concours, de coopération, de participation. La collaboration est un acte, une pratique, un accord institutionnel ponctuel, établi sur un temps plus limité que ce que ne l'est le partenariat.

Le Département soutiendra plus particulièrement les projets présentant des partenariats ou des collaborations avec des radios ou presses locales, des entreprises de communication, des associations.

Le Département et l'Académie suivront les projets jusqu'à leur aboutissement. Ils pourront demander à participer aux travaux en tant qu'observateurs et valoriseront les projets retenus par le biais de leurs outils de communication.

3. COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?

DIFFUSION DE L'APPEL À PROJETS

Début février 2022.

La publicité de cet appel à projets sera réalisée :

- par mail auprès des collèges publics cantaliens
- sur le portail ENT du Département : <https://cantal.ent.auvergnerhonealpes.fr>

CALENDRIER

- Réception des dossiers de candidatures avant le 30 avril 2022 minuit.
- Instruction sur la recevabilité des dossiers présentés (début mai 2022).
- Courant mai 2022, examen des projets en commission ad-hoc avant présentation en Commission Permanente de juin 2022.
- Envoi de la décision de la Commission Permanente aux candidats (fin juin 2022).
- Mise en œuvre du projet, valorisation/capitalisation : année scolaire 2022/2023.
- Évaluation des expérimentations au plus tard (fin juin 2023).

DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Le dossier de candidature signé ainsi que l'ensemble des pièces annexes nécessaires à l'examen de la candidature devront être retournés par courrier électronique à : servicecolleges@cantal.fr .

4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces indispensables à l'examen du dossier de candidature sont :

- Une présentation de l'équipe du projet, les rôles de chacun et les disciplines impliquées,
- La description des différentes étapes du projet (l'idée, les choix de réalisation, le planning),
- Les classes ou élèves concernés,

- Les partenariats extérieurs,
- Le budget prévisionnel détaillé en dépenses et en recettes sur lequel figurera la participation financière du collège,
- Les fiches techniques des produits et les devis.

5. SÉLECTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES

Les candidatures seront appréciées par le Président du Conseil départemental après avis de la commission de co-instruction composée de représentants du Conseil départemental (les élus départementaux en charge du Numérique et de l'Éducation, les Direction Éducation Jeunesse et Direction des Systèmes d'Information) et de représentants de l'Éducation Nationale (DSDEN, DRANE, CANOPE).

6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les projets retenus feront l'objet d'une **convention entre l'établissement d'une part et le Conseil départemental du Cantal d'autre part**. Cet accord établira les charges et responsabilité administratives, financières et techniques incombant à chacun.

Notons que l'établissement bénéficiaire aura pour obligation d'identifier clairement le Conseil départemental comme partenaire tout au long de la mise en œuvre du projet.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le projet retenu sera subventionné à hauteur de 80 % du coût estimatif dans la limite de 1 500 € par établissement. Cette subvention pourra être bonifiée en fonction des partenariats mis en place vers les structures professionnelles du domaine.

La subvention accordée pour le projet pourra intégrer des dépenses engagées pour un déplacement, la visite ou l'appui au projet d'un tiers issu du secteur numérique.

75 % du versement sera effectué avant la fin de l'année civile 2022.

Le solde sera versé en fin d'année scolaire sur présentation d'un bilan moral et financier (supports joints en annexes de la convention mentionnée). Les factures des matériels et des intervenants seront indispensables pour ce deuxième versement.

7. CONTACTS

- Conseil départemental du Cantal – Direction Éducation Jeunesse – N. LACROIX : nlacroix@cantal.fr
- DRANE Clermont-Ferrand – Y. FONT et C. DUCLAUX : accompagnement.dane@ac-clermont.fr
- Canopé Cantal : P.J. BOUYGE et C. DESOMER :
christophe.desomer@reseau-canope.fr pierre-jean.bouyge@reseau-canope.fr